



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-118 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentées : A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERICES ET PRESTATIONS : Vie culturelle - Tarifs des locaux - Année 2019

Rapporteur : Dolorès Zambon

EXPOSE : A compter du 1^{er} janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de location de salles pour les secteurs culturels, scolaires, sportifs et le centre technique. Le taux directeur d'évolution retenu est + 1,5 %.

... / ...

Direction Vie culturelle

Utilisations ponctuelles

	Utilisateurs voironnais		Utilisateurs non voironnais
	Associations	Autres organismes	
	2019	2019	
Espace CEVE - journée	82,95 €	103,65 €	165,80 €
Espace CEVE - 1/2 journée (8h/13h ou 13h/18h ou 19h/23h)	51,85 €	62,15 €	82,95 €
Centre Culturel de Mille Pas Polychrome : Petite salle	40,75 €	93,30 €	125,45 €
Maison des Associations Polychrome : Auditorium	46,65 €	104,65 €	137,05 €
C. N. L. de Chirens			
Forfait week-end ven. 18h30 à dim. 18h30	0 €	744,15 €	968,00 €
Location journée	94,10 €	372,10 €	484,00 €
Installation la veille dès 18h30	47,05 €	186,05 €	241,95 €
Ecoles pour Classes Nature	0 €	0 €	107,50 €
Salle des Fêtes			
Manifestations gratuites	85,40 €	729,65 €	968,00 €
Manifestations payantes	133,55 €	744,15 €	1 314,50 €
Hall Salle des Fêtes	43,20 €	124,90 €	180,30 €

Conditions spécifiques

La petite salle du Centre Culturel de Mille Pas peut être mise à disposition gratuitement à des associations voironnaises ne disposant pas de locaux, pour des réunions internes.

Les associations voironnaises, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, n'acquitteront pas de tarif de location uniquement pour les salles de Mille pas, de la Maison des Associations et de la salle Marcelle Boudias.

Dans le cadre de campagnes électorales, il est accordé une gratuité aux partis politiques par liste et par tour sous réserve de disponibilité des salles.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé et encaissé pour la location du Centre Nature et Loisirs de Chirens, de la salle Marcelle Boudias et de la Salle des Fêtes.

Le chèque de règlement sera à fournir avant l'utilisation des salles comme indiqué dans les contrats.

Salle des fêtes

Les tarifs incluent 2 heures d'accueil et d'accompagnement à la mise en place de la salle, auxquelles s'ajoutent 2 heures de travail en début de manifestation (aide de dernière minute, vérification du respect des consignes et des normes en matière de sécurité...). Au-delà de ces 4 heures (comprises dans la location de la salle) toute intervention supplémentaire sera facturée en sus à raison de 18.00 € de l'heure.

Centre Nature et Loisirs de Chirens

Il sera facturé 18.00 € de l'heure, aux utilisateurs privés dans le cas où leur engagement concernant la propreté des locaux, des espaces extérieurs et au tri ne serait pas respecté. Les adhérents (actifs et retraités) de l'Amicale du personnel de la ville de Voiron peuvent bénéficier du tarif « association voironnaise » une fois par an.

Utilisations régulières d'associations résidentes à la maison des associations, au polychrome, dans les locaux communs des établissements scolaires, au Centre Culturel de Mille Pas et ancienne caserne des pompiers boulevard Denfert Rochereau

➤ **La maison des associations**

	Boîtes à lettre + 2 salles gratuites/an (dont assemblée générale)	Bureau partagé + boîtes à lettres. Salles gratuites + accès services bureautiques/internet	Bureau individuel+ boîtes à lettres. Salles gratuites + accès services bureautiques/internet
Associations résidentes	50 €	80 €	120 €

Un chèque de caution de 50 € sera demandé et encaissé.

Il est proposé un tarif de facturation mensuelle du copieur appliqué en fonction des utilisations de chacune des associations résidentes. Le papier est fourni par la mairie de Voiron

	Noir et blanc - TTC	Couleur - TTC
	Prix pour 100 copies	Prix pour 100 copies
	2019	2019
Format A4	15,60	62,15
Format A3	20,70	98,45

➤ **Centre Culturel de Mille Pas**

Il est proposé que soit appliqué un loyer annuel de 80 € aux associations résidentes au Centre Culturel de Mille Pas en contrepartie de leur boîte aux lettres ainsi que l'utilisation des salles dans le bâtiment. Un chèque de caution de 50 € sera demandé et encaissé.

➤ **Polychrome/Etablissements scolaires**

Pour les associations résidentes au polychrome et dans les locaux communs d'activités des établissements scolaires (auditorium, préau...), il est proposé un tarif unique de 50 €.

➤ **Centre Technique**

Ancienne caserne des pompiers boulevard Denfert Rochereau

	Boîte aux lettres + accès aux espaces mutualisés pour réunions et assemblées	Bureau partagé + boîtes aux lettres + accès espaces mutualisés	Bureau individuel+ boîte aux lettres + accès espaces mutualisés
Associations résidentes	50 €	80 €	120 €

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative Culturelle et Sportive du 18 octobre 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 29 octobre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs des locaux conformément aux tableaux ci-dessus.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

